

COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 23 FEVRIER 2026 A 18H30

L'an deux mil vingt-six, le 23 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la présidence de monsieur Thierry Brun, maire de Margency.

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Mohamed NIFA,

Membres nommés : Madame Armelle COLLINEAU, Madame Claudine QUERREC, Monsieur Dominique GRANDPIERRE, Madame Marie-Claude BOISMARTEL, Madame Jocelyne VAYSSIERES

Était absent : Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues

En préambule et avant ouverture du Conseil, monsieur le président remercie tous les membres de la commission pour le travail et l'assiduité fournies pendant la mandature.

ORDRE DU JOUR

1 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le Président, en prenant la liste des membres par ordre alphabétique la secrétaire pour cette séance sera Mme Jocelyne VAYSSIERES.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2026

Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents (abstention de madame BOISMARTEL, absente à la dernière réunion).

3 - SECOURS D'URGENCE

Mesdames M. MORNACCO et A. COLLINEAU ont reçu Madame T. 49 ans en accident de travail depuis juin 2024, suite à une agression ; elle travaillait dans un parking à Argenteuil (CDI depuis 2018).

Elle est maman de deux enfants ; une grande fille de 23 ans qui est dans une école privée à Paris et qui cherche une alternance, et la deuxième (13 ans) est au collège à Soisy ;

Elle est séparée des pères de ces deux enfants et ne perçoit pas de pension alimentaire ;

Avant d'être en arrêt elle touchait un salaire de 1 700€ brut soit environ 1300€ net ; depuis le 22 décembre 2025 elle ne touche plus d'indemnités journalières soit environ 59,85€ /jour.

Madame T a été reçue par l'assistante sociale de Soisy suite à une demande d'aide concernant ses factures d'électricité non réglées depuis octobre 2025 (730€) elle a obtenu une aide du FSE (Fonds de Solidarité énergie) de 440,00 € afin d'éviter une suspension d'énergie et sollicite le CCAS pour une aide financière de 290 € afin de solder sa dette.

Elle est locataire au Moulin Vert depuis 2016 et ses charges par mois sont les suivantes :

Loyer eau comprise	572	APL 109	463
EDF			170
Parking			45
Assurance habitation			33
Assurance voiture			124
Tel portable et fixe			60
École privée			590
Carte navigo			90
Cantine des enfants			?

Il est à noter que madame T. est allée à la banque faire une demande pour un prêt étudiant qui lui a été refusé ; elle ne peut se porter garante au vu de son salaire.

Ce qu'elle a perçu jusqu'au 22 décembre 2025: : 2262 euros

Depuis le 22 décembre elle n'a perçu que : l prime d'activité de 428€, les APL de 109€ et les I.J pour un montant de 223€.

Situation financière à ce jour :

Loyer de janvier	Non réglé		463
Parking			45
Ecole privée de sa fille	590 x2mois		1 180
Electricité	oct/nov dec/janv		730
		Soit un négatif d'environ	-2 372€

Mme T. a appelé la semaine dernière trois fois la sécurité sociale pour savoir où en était le versement des indemnités journalières ; ils doivent régulariser rapidement ;

Elle n'a rien perçu depuis le 23 décembre 2025 sauf la prime d'activité de 428€, les APL de 109€ et les I.J. pour un montant de 223€ ;

Mme T. nous a informés avoir perçu un paiement d'un montant de 1 550€ correspondant à la période du 24 décembre 2025 au 23 janvier 2026 ;

Le 9 janvier elle a touché un reliquat de 4 jours d'I.J ; soit 223,36€, (information le 23 février de Madame T.) ;

Un bon alimentaire lui a été remis pour trois mois ;

Nous allons revoir Madame T. prochainement pour faire un point sur son dossier.

A l'unanimité, les membres du CCAS votent une aide de 290€ (reliquat EDF) soldant sa dette.

4 - CHOIX DE LA DATE POUR LE REPAS DES SENIORS EN DECEMBRE

Il a été retenu la date du samedi 12 décembre au soir.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

Le concert de Noël aura lieu les 5 et 6 décembre et le marché de Noël les 19 et 20 décembre.
Bacchus le 11 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.

Prochaine réunion à prévoir après les élections municipales de mars 2026

Thierry BRUN

Président du CCAS

Jocelyne VAYSSIERES

Secrétaire de séance

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'J. Vayssieres', followed by a long horizontal flourish.